

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/058 DU 06 MAI 2022 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS MAGISTRATS DE LA COUR ANTI-CORRUPTION

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/21 du 03 août 2019 portant Modification de la Loi n°1/07 du 25 février 2005 régissant la Cour Suprême ;

Vu la Loi Organique n°1/02 du 23 janvier 2021 portant Modification de la Loi Organique n°1/13 du 12 juin 2019 portant Organisation et Fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Vu la Loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats telle que modifiée à ce jour ;

Vu la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/12 du 18 avril 2006 portant Mesures de Prévention et de Répression de la Corruption et des Infractions Connexes ;

Vu la Loi n°1/36 du 13 décembre 2006 portant Création de la Cour Anti-Corruption ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n° 100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/119 du 18 décembre 2020 portant Missions et Organisation du Ministère de la Justice ;

Sur proposition du Ministre de la Justice ;

Après Avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Après approbation du Sénat ;

DECRETE :

**Article 1** : Est nommée Président de la Cour Anti-Corruption :

**Madame KUBWIMANA Théopiste.**

**Article 2** : Est nommé Vice-Président de la Cour Anti-Corruption :

**Monsieur MPABWANAYO Sylvestre.**

**Article 3** : Est nommée Juge à la Cour Anti-Corruption :

**Madame KABURA Elisabeth.**

**Article 4** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 5** : Le Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 06 mai 2022

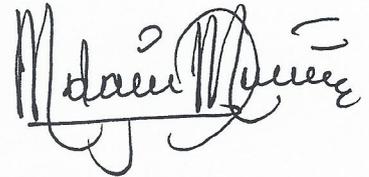
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

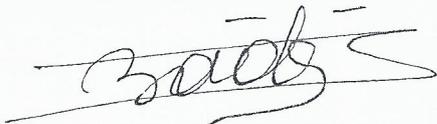
LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI  
Général de Police.



LE MINISTRE DE LA JUSTICE,



Domine BANYANKIMBONA.